

# La puce à l'oreille

## EMS

### EMS Les Tilleuls

Les **EMS** sont des institutions qui pratiquent l'hébergement médico-social pour les personnes dépendantes ou partiellement dépendantes ne pouvant plus vivre à domicile.

Les établissements répertoriés ici sont ceux situés dans les anciens districts de Nyon et Rolle. Des informations sur les établissements en dehors de cette zone peuvent être obtenus auprès du BRIO.

Petit lexique :

- EMS : établissement médico-social
- UAT : unité d'accueil temporaire (à la journée ou demi-journée) Courts séjours : hébergement en EMS limité en principe à 30 jours par année

Psychiatrie adulte 27 lits C.

**Adresse:**

Rue du Village 27  
1273 Arzier

[marga.cabra@home-age.ch](mailto:marga.cabra@home-age.ch)  
[claude.paponnet@home-age.ch](mailto:claude.paponnet@home-age.ch)  
[www.home-age.ch](http://www.home-age.ch)

**Tel:**022/366.16.66

**Fax:**022/366.16.83

### EMS Sans-Souci

Les **EMS** sont des institutions qui pratiquent l'hébergement médico-social pour les personnes dépendantes ou partiellement dépendantes ne pouvant plus vivre à domicile.

Les établissements répertoriés ici sont ceux situés dans les anciens districts de Nyon et Rolle. Des informations sur les établissements en dehors de cette zone peuvent être obtenus auprès du BRIO.

Petit lexique :

- EMS : établissement médico-social
- UAT : unité d'accueil temporaire (à la journée ou demi-journée) Courts séjours : hébergement en EMS limité en principe à 30 jours par année

Psychiatrie adulte 36 lits C.

**Adresse:**

Route de Gimel 23  
1185 Mont-sur-Rolle

[patricia.pascaud@home-age.ch](mailto:patricia.pascaud@home-age.ch)  
[www.home-age.ch](http://www.home-age.ch)

**Tel:**021/822.32.80

**Fax:**021/822.32.88

Les EMS sont des institutions qui pratiquent l'hébergement médico-social pour les personnes dépendantes ou partiellement dépendantes ne pouvant plus vivre à domicile. Les établissements répertoriés ici sont ceux situés dans les anciens districts de Nyon et Rolle. Des informations sur les établissements en dehors de cette zone peuvent être obtenus auprès du BRIO. Petit lexique : EMS : établissement médico-social UAT : unité d'accueil temporaire (à la journée ou demi-journée) Courts séjours : hébergement en EMS limité en principe à 30 jours par année

# Index

EMS Les Tilleuls .....	p. 1
EMS Sans-Souci .....	p. 1
Index .....	p. 2